

---

**Présidence : Kazakhstan****SÉANCE SPÉCIALE DU FORUM  
POUR LA COOPÉRATION DE LA SÉCURITÉ  
(665ème séance plénière)**

1. Date : Mercredi 30 novembre 2011

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 30

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Document de Vienne 2011* : Allemagne (annexe 1), France (FSC.DEL/177/11 OSCE+), Espagne (annexe 2), Royaume-Uni (annexe 3), Portugal, Autriche (annexe 4), Italie (annexe 5), États-Unis d'Amérique, Irlande (annexe 6), Pays-Bas (annexe 7), Grèce (annexe 8), Fédération de Russie, Turquie, Belgique (annexe 9), Saint-Siège, Arménie, Biélorussie (FSC.DEL/175/11 OSCE+), République tchèque

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA REPUBLICATION DU  
DOCUMENT DE VIENNE

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 14/11 (FSC.DEC/14/11) sur la republication du Document de Vienne ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Turquie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 à la décision), Chypre (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 à la décision), Grèce (annexe 10), Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Distribution d'un rectificatif du rapport intérimaire du Président du FCS à la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel sur la poursuite de la mise en*

*œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (MC.GAL/4/11/Corr.2) : Président*

- b) *Atelier régional de l'OSCE sur les risques explosifs, tenu à Bichkek, les 22 et 23 novembre 2011 : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)*
- c) *Demande d'assistance technique et financière de la Moldavie pour moderniser les sites de stockage d'armes légères et de petit calibre : Moldavie (FSC.DEL/176/11 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)*
- d) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

À annoncer



---

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Président,

La délégation de l'Allemagne remercie la Présidence kazakhe du FCS pour cette séance spéciale consacrée au Document de Vienne. Elle nous offre aussi une excellente occasion de faire le point sur le travail que nous avons accompli jusqu'à présent en vue d'adapter et de moderniser le Document de Vienne et une bonne occasion de définir la voie à suivre après la Réunion du Conseil ministériel à Vilnius.

Nous rappelons tout d'abord que le FCS s'est vu confier un mandat clair dans la Déclaration du Sommet d'Astana : « Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. » Nous devrions nous poser la question de savoir si nous avons déjà mené à bien cette tâche définie par nos chefs d'État ou de gouvernement. À notre avis, l'année 2011 n'a pas encore fixé de standards élevés à cet égard. Vu sous un angle optimiste, les premiers pas ont été franchis vers une adaptation stratégique, qui permettra au Document de Vienne de faire face aux défis en matière de sécurité de la deuxième moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous espérons voir se concrétiser, l'année prochaine, un nouveau niveau d'engagement et d'accord en faveur du Document de Vienne, axé sur une transparence et une prévisibilité accrues et les avantages que les États participants en retireraient sur le plan de la sécurité en adoptant de telles mesures d'amélioration.

En 2010 et en 2011, le FCS a approuvé un certain nombre de propositions utiles, même si la plupart d'entre elles sont de nature plutôt technique. Il n'en reste pas moins que les États participants ont ainsi apporté la preuve de leur volonté de s'engager dans ce processus.

À ce stade, nous souhaitons cependant revenir sur ce qu'a déclaré l'UE au cours de la dernière séance élargie du Conseil permanent : nous devons intensifier notre travail.

Nous sommes d'avis que nous devons effectivement « passer à la vitesse supérieure », sur la base d'un mandat de négociation nouveau, concret et substantiel de la part de nos ministres. C'est ce que nous négocions actuellement. Nous devrions ensuite approfondir nos travaux sur des thèmes tels que l'évolution constante de la structure et de la doctrine des forces armées, l'apparition de nouvelles technologies, la tendance à des budgets militaires de

plus en plus serrés et réduits et la nécessité d'appliquer promptement et efficacement le Document de Vienne durant des activités militaires et dans des situations de crise.

Nous avons déjà à ce sujet de nombreuses propositions à l'ordre du jour, comme celle relative à l'abaissement des seuils de notification préalable d'activités militaires et celle concernant l'officialisation des arrangements volontaires pour les notifications à des niveaux inférieurs aux seuils de notification fixés, qui figure dans la déclaration de la Présidence du FCS de 2005 à ce propos. Des propositions concernant la réduction des risques, qui pourraient accroître la capacité du Document de Vienne à contribuer à assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence militaires, ont également été présentées.

Ces propositions demeurent importantes pour l'amélioration du Document de Vienne. Nous devrions être en mesure de les élaborer et de les adopter sans trop de difficultés. Indépendamment de notre situation géographique respective, ces adaptations offriront une base pour la sécurité à long terme. Nous devrions parvenir à une communauté de vues sur ces propositions et trouver, ensuite, des moyens de parvenir à un consensus également sur des questions plus difficiles. Dire simplement « non » ne devrait pas constituer une option pour les consultations au sein du FCS. Nous devons par ailleurs tenir compte aussi, dans le cadre de nos discussions, de l'aspect coût-efficacité.

Nous espérons que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui se tiendra l'année prochaine nous permettra également de mettre de nouvelles idées sur la table. Nous devrions saisir l'occasion que nous donne cette réunion pour avoir un échange de vues animé et constructif sur les possibilités que nous offre réellement notre mandat de modernisation.

Monsieur le Président,

Pour terminer, permettez-moi de remercier la Présidence kazakhe du FCS et ses présidences précédentes pour les efforts résolus qu'ils ont déployés dans le cadre de ce thème important. Nos remerciements vont également au coordonnateur thématique nommé par la Présidence du FCS, M. Pierre von Arx, qui, par son engagement hors du commun, a contribué considérablement à nos travaux.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Monsieur le Président,

Comme les autres délégations qui se sont prononcées avant moi, la délégation du Royaume d'Espagne tient à remercier le coordonnateur nommé par la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour le travail accompli à ce jour ainsi que la Présidence kazakhe pour l'organisation de cette séance spéciale sur le Document de Vienne, qui est une excellente occasion d'évaluer le travail que nous avons fait jusqu'ici concernant la mise à jour et l'actualisation de ce document dans le cadre du mandat attribué au Forum dans la Déclaration commémorative d'Astana.

La tâche confiée par nos chefs d'État et de gouvernement représentait un défi majeur, mais nous n'avons jamais ménagé nos efforts pour revitaliser, mettre à jour et actualiser cet instrument politique. Il est vrai qu'en 2011, tous les objectifs qui avaient été fixés dans les diverses propositions présentées par les États participants n'ont pas été atteints. Il est vrai également que c'est en 2011 que les premiers pas ont été faits pour effectuer une mise à jour stratégique du Document de Vienne.

En 2010 et 2011, le Forum a approuvé un certain nombre de propositions utiles, et bien que la plupart soient d'un caractère technique, elles démontrent néanmoins la volonté des États participants de développer ce processus de modernisation.

Monsieur le Président,

L'Espagne partage les vues exprimées par diverses délégations selon lesquelles nous devons passer à une vitesse supérieure après le Conseil ministériel qui se tiendra à Vilnius. La présente délégation estime que nous devrions examiner plus en profondeur les travaux visant à prendre en compte les changements constants de la structure et de la doctrine des forces armées, l'adoption de nouvelles technologies ainsi que les budgets militaires, à un moment où l'économie mondiale doit faire face à de grands problèmes financiers.

Il reste un certain nombre de propositions à notre ordre du jour, notamment la réduction des seuils de notification préalable des activités militaires, coparrainée par l'Espagne depuis le début, ainsi que d'autres propositions appuyées par notre pays et qui, selon nous, contribueront à améliorer la sécurité et la transparence entre les États participants lorsqu'elles seront adoptées.

Nous espérons également que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) qui se tiendra l'année prochaine servira à apporter encore davantage de nouvelles idées à la table des négociations. Comme susmentionné, nous devons profiter au maximum de l'occasion qui nous est donnée par cette réunion pour procéder à un échange de vues positif et intensif sur les possibilités qu'offre notre mandat de mettre à jour le Document de Vienne.

Enfin, nous tenons à remercier la Présidence kazakhe du Forum et ses prédécesseurs en 2010 et 2011 pour les efforts qu'ils ont consacrés à cette tâche importante.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer cette déclaration au journal de la séance.

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Monsieur le Président,

Le Royaume-Uni est très reconnaissant à la Présidence kazakhe du FCS d'avoir organisé cette séance spéciale sur le Document de Vienne (DV). C'est une bonne occasion d'évaluer le travail que nous avons accompli jusqu'à présent dans le cadre de l'actualisation et de la modernisation de ce document, comme nos chefs d'État ou de gouvernement nous en avaient confié la tâche lors du Sommet d'Astana. C'est aussi l'occasion d'établir un plan pour notre travail au-delà de la Réunion du Conseil ministériel de 2011 à Vilnius.

Monsieur le Président,

Dans la Déclaration du Sommet d'Astana, le FCS s'était vu attribuer un mandat clair : « Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. » Nous devrions saisir l'occasion que nous donne cette séance spéciale du FCS pour nous demander si nous nous sommes réellement acquittés de la tâche qui nous avait été confiée en décembre dernier. De l'avis du Royaume-Uni, notre travail en 2011 n'a pas été de qualité particulièrement élevée. Notre verre étant à moitié plein, nous pouvons considérer que nous avons franchi les premiers pas timides vers une actualisation stratégique du document qui lui permettra de faire face aux défis pour la sécurité de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. L'année 2012 verra, nous l'espérons, la concrétisation d'un nouveau niveau d'engagement et d'accord dans un document de Vienne, axé sur une transparence et une prévisibilité accrues, ainsi que des avantages que l'adoption de telles mesures apporteront, sur le plan de la sécurité, aux États participants. En 2010 et 2011, le FCS a approuvé un certain nombre de propositions utiles, certes de nature technique pour la plupart, mais qui ont néanmoins illustré la volonté des États participants de s'engager dans ce processus.

Après Vilnius, nous sommes d'avis que nous devrions passer à la vitesse supérieure en nous fondant sur un nouveau souffle donné par nos ministres et sur des instructions claires de leur part. Nous devrions alors nous concentrer davantage sur des travaux visant à prendre en considération les changements intervenus dans la structure et la doctrine des forces armées des États participants de l'OSCE, l'apparition de nouvelles technologies et les restrictions budgétaires auxquelles nous sommes confrontés, ainsi que la nécessité de pouvoir utiliser plus promptement et efficacement le DV au cours d'activités militaires et dans des situations de crise.

Il subsiste de nombreuses propositions sur lesquelles nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord, comme celle relative à l'abaissement des seuils de notification préalable d'activités militaires et celle concernant l'officialisation des arrangements volontaires pour les notifications à des niveaux inférieurs aux seuils de notification fixés, qui est contenue dans la déclaration de la Présidence du FCS de 2005 à ce sujet. Des propositions concernant la réduction des risques, qui pourraient accroître la capacité du DV à contribuer à assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence militaires, ont également été présentées.

Ces propositions demeurent importantes pour l'amélioration et l'actualisation globales du Document de Vienne. Indépendamment de notre situation géographique, l'engagement et la coopération que ces changements impliquent servent de ciment pour notre sécurité à long terme. Nous devrions parvenir à une communauté de vues sur ces propositions et trouver, ensuite, un moyen de nous mettre d'accord sur les éléments délicats qui redéfiniraient réellement le Document de Vienne en tant que suite de mesures de confiance et de sécurité adaptées à la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Dire simplement « non » ne devrait pas constituer une option envisageable dans le cadre des discussions sur ces questions au sein du FCS, et ce indépendamment de ce qui se passe dans nos capitales.

Nous espérons aussi que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui se tiendra l'année prochaine permettra de mettre d'autres idées nouvelles sur la table en vue d'en débattre. Nous devrions saisir cette occasion pour avoir un échange animé et constructif sur les possibilités que nous offre notre mandat d'actualiser le Document de Vienne.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Présidence kazakhe du FCS et ses prédécesseurs en 2010 et 2011 pour les efforts qu'ils ont investis dans cette importante entreprise, ainsi que le coordonnateur nommé par la Présidence, M. Pierre von Arx, pour son action visant à faire progresser ce travail.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal.



**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Monsieur le Président,

Nous remercions la Présidence kazakhe du FCS d'avoir pris l'initiative de convoquer aujourd'hui cette séance spéciale du FCS relative au Document de Vienne (DV) sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Nous avons toujours considéré que le DV était l'instrument fondamental pour les MDCS, la transparence et la stabilité dans la dimension politico-militaire de l'OSCE.

L'Autriche se félicite de la décision prise aujourd'hui de republier le Document de Vienne sous la forme du Document de Vienne 2011 comme étant une première étape, importante, vers la modernisation des MDCS et, par conséquent, le renforcement de l'un des domaines clés de l'OSCE.

Je partage l'avis d'autres intervenants selon lesquels le mandat clairement défini, que les chefs d'État ou de gouvernement nous ont confié à Astana, de continuer de développer et de renforcer la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS, n'a jusqu'à présent pas vraiment été exécuté.

Du point de vue de notre délégation, l'élaboration du Document de Vienne 2011 sur la base des décisions DV-plus de ces dernières années constitue cependant une base solide pour des travaux complémentaires. Nous voulons exprimer l'espoir qu'il s'agit là d'un premier pas vers des améliorations de plus grande ampleur et plus substantielles au DV. Ce ne sont pas les idées ou les suggestions, déjà présentées, qui manquent à cet égard pour le proche avenir. Certaines de ces propositions, qui nous tiennent particulièrement à cœur, concernent l'abaissement des valeurs-seuils, la notification volontaire d'activités à des niveaux inférieurs aux seuils fixés, ainsi que les mesures de réduction des risques.

Nous tenons à remercier toutes les personnes concernées, en particulier les présidences du FCS et le Coordonnateur nommé par la Présidence du FCS, M. Pierre von Arx, pour leurs efforts infatigables, qui ont rendu ce succès possible. Je puis vous assurer que l'Autriche continuera de s'investir activement dans les travaux de modernisation du DV.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/671  
30 November 2011  
Annex 5

FRENCH  
Original: ITALIAN

---

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ITALIE**

Je souscris pleinement aux déclarations faites par les intervenants précédents et réaffirme l'espoir de l'Italie que le travail d'actualisation du Document de Vienne, qui n'a été qu'ébauché jusqu'à présent, se verra insuffler un nouvel élan en 2012 et au cours des années à venir et qu'il débouchera sur un esprit de coopération ouvert et renouvelé entre tous les États participants.

Nous adressons nos remerciements particuliers à la Présidence kazakhe pour avoir organisé la séance de ce jour ainsi qu'au Coordonnateur spécial nommé par la Présidence, M. Pierre von Arx, pour l'engagement dont il a fait preuve et l'excellente coopération qui a été établie avec la Présidence italienne du Forum au cours du deuxième quadrimestre de 2011.



---

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de bien vouloir me donner la parole.

Je tiens à féliciter la délégation du Kazakhstan des efforts qu'elle a déployés pour que cette décision très importante soit adoptée aujourd'hui. Elle représente l'aboutissement de plus de deux ans de travail et répond, en partie, au mandat qui nous avait été confié par nos ministres à Athènes et nos chefs d'État ou de gouvernement à Astana.

Le fait que cette décision ait pu être adoptée alors que d'autres initiatives sur la maîtrise des armements sont bloquées est significatif. Cela dit, beaucoup reste à faire pour que le Document de Vienne puisse continuer à contribuer d'une manière importante à la stabilité, la prévisibilité et la transparence militaires dans l'espace de l'OSCE.

Un certain nombre de propositions valables restent sur la table, notamment des propositions visant à réduire les seuils, à améliorer le mécanisme de réduction des risques et à fournir des notifications de certaines activités militaires menées à des niveaux inférieurs aux seuils fixés. J'appelle toutes les délégations à redoubler d'efforts pour trouver un moyen de faire progresser ces propositions ainsi que d'autres.

Au sein du Groupe de travail B, nous examinons également une décision importante pour nos ministres, qui vise à donner des orientations claires aux travaux du FCS en 2012. Il est essentiel que cette décision comprenne un mandat concret pour que les discussions visant à mettre à jour le Document de Vienne puissent se poursuivre et j'appelle toutes les délégations à continuer de participer d'une manière constructive à ce processus. J'ai dit à plusieurs occasions qu'il fallait s'occuper de « ce qui n'allait pas MAINTENANT » et que nous devrions nous efforcer de réaliser ce qui est possible à court terme et traiter les questions les plus épineuses à plus long terme.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je tiens à remercier les présidences islandaise, italienne et kazakhe, qui ont su maintenir cette année l'élan donné aux travaux concernant le Document de Vienne. Au nom de l'Irlande, qui est la prochaine Présidence en exercice, je tiens à assurer toutes les délégations, en particulier les prochaines présidences du FCS, à savoir le Kirghizistan, la Lettonie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, que nous appuierons sans réserve les activités du FCS de l'année prochaine liées à la mise à jour du Document de Vienne.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à louer et à rendre un hommage particulier à M. Pierre von Arx, dont les contributions en qualité de Coordonnateur nommé par la Présidence du FCS pour le Document de Vienne ont été tout à fait considérables.

Merci, Monsieur le Président.



**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES PAYS-BAS**

Merci, Monsieur le Président.

Les Pays-Bas remercient eux aussi la Présidence kazakhe d'avoir organisé cette séance spéciale sur le Document de Vienne.

Nous exprimons également notre gratitude toute particulière à notre collègue suisse, M. Pierre von Arx, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de nous rapprocher, nous et nos textes.

Nous partageons et appuyons sans réserve les déclarations faites précédemment au cours de la présente séance. Permettez-moi, dans ce contexte, d'évoquer brièvement notre document de réflexion sur les mécanismes de réduction des risques. Cette évolution du chapitre III est importante pour nous comme elle l'est pour de nombreuses autres délégations.

Hormis toutes les initiatives qui nous sont soumises en vue d'améliorer le Document de Vienne, une évolution que, de manière générale, nous appuyons sans réserve indépendamment de toute position nationale, les Pays-Bas souhaiteraient appeler l'attention de la Réunion sur ce qui suit.

Précédemment, les Pays-Bas ont, dans diverses instances formelles et informelles, exprimé leur préoccupation croissante au sujet des moyens de faire face à la diminution des ressources. La raison pour laquelle nous adressons ce signal réside dans la crise financière actuelle qui s'accompagne de coupes sombres dans les budgets et les effectifs dans de nombreux États participants. Pour les Pays-Bas, le coût efficacité devrait, dans le cadre de l'OSCE en général et du FCS en particulier, constituer un des principaux aspects à prendre en considération lors de l'examen de toute proposition nouvelle. Si l'on ne tient pas compte de cela, il pourrait se faire que beaucoup d'États participants, après mûre réflexion, jugent peut-être difficile de donner suite à de nombreuses propositions relatives à des mesures de confiance et de sécurité à forte intensité de ressources exigeant des moyens de quelque nature que ce soit à prélever sur des ressources nationales en diminution constante.

Nous vous demandons de bien vouloir annexer notre déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/671  
30 November 2011  
Annex 8

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous remercions la Présidence kazakhe d'avoir organisé cette réunion. Nous estimons que le Document de Vienne devrait être actualisé pour les motifs qui ont été exposés à plusieurs reprises par notre délégation et mis en avant aujourd'hui par un certain nombre de collègues. Plusieurs propositions sont sur la table. Elles demeurent importantes pour améliorer le Document de Vienne. Nous espérons que nous aurons, l'année prochaine, à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, de nouvelles idées pour en débattre. Nous devrions saisir cette occasion. Une fois de plus, merci.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE**

La Belgique tient à remercier la Présidence kazakhe du FCS d'avoir organisé cette séance spéciale sur le Document de Vienne (DV), qui est une excellente occasion d'évaluer le travail que nous avons accompli jusqu'ici concernant la mise à jour et l'actualisation de ce document, et nous donne la possibilité d'établir un plan de travail pour la période qui suivra le Conseil ministériel qui se tiendra à Vilnius.

Dans la Déclaration du Sommet d'Astana, le FCS s'était vu attribuer un mandat clair : « Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. » Nous devrions nous demander si nous avons bien accompli les tâches qui nous avaient été confiées par nos chefs d'État et de gouvernement. L'année 2011 n'a pas été très positive à cet égard. Sous un angle optimiste, nous pouvons considérer qu'elle représente les premiers pas vers une actualisation stratégique du document qui l'adaptera aux défis pour la sécurité de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. L'année 2012 verra, nous l'espérons, la concrétisation d'un nouveau niveau d'engagement et d'accord dans un document de Vienne, axé sur une transparence et une prévisibilité accrues, ainsi que des avantages que l'adoption de telles mesures apporterait, sur le plan de la sécurité, aux États participants.

En 2010 et 2011, le FCS a approuvé un certain nombre de propositions utiles, certes de nature technique pour la plupart, mais qui ont néanmoins illustré la volonté des États participants de s'engager dans ce processus.

Après Vilnius, nous considérons que nous devrions passer à la vitesse supérieure en nous fondant sur un nouveau souffle donné par nos ministres et sur des instructions claires de leur part. Nous devrions alors nous concentrer davantage sur des travaux visant à prendre en considération les changements intervenus dans la structure et la doctrine des forces armées des États participants de l'OSCE, l'apparition de nouvelles technologies, la tendance à comprimer et réduire toujours plus les budgets militaires, ainsi que la nécessité de pouvoir utiliser plus promptement et efficacement le DV au cours d'activités militaires et dans des situations de crise.

Il subsiste de nombreuses propositions à notre ordre du jour, comme celle qui concerne l'abaissement des seuils de notification préalable d'activités militaires et celle relative à l'officialisation des arrangements volontaires pour les notifications à des niveaux inférieurs aux seuils de notification fixés, qui est contenue dans la déclaration de la

Présidence du FCS de 2005 à ce sujet. Des propositions concernant la réduction des risques, qui pourraient accroître la capacité du DV à contribuer à assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence militaires, ont également été présentées.

Ces propositions, que nous devrions être en mesure d'élaborer et d'accepter sans difficulté, demeurent importantes pour l'amélioration et l'actualisation du Document de Vienne. Indépendamment de notre situation géographique, l'engagement et la coopération que ces changements impliquent servent de ciment pour notre sécurité à long terme. Nous devrions parvenir à une communauté de vues sur ces propositions et trouver, ensuite, un moyen de nous mettre d'accord sur les éléments épineux. Dire simplement « non » ne devrait pas constituer une option pour les débats au sein du FCS.

Parallèlement, sur fond de crise financière et de réductions drastiques des budgets et des effectifs qui en découlent pour les États participants, le rapport coût-efficacité est un des principaux aspects à prendre en compte lors de l'examen de nouvelles propositions. Si cet aspect est négligé, de nombreux États participants pourraient avoir des difficultés à donner suite aux nombreuses propositions très valables concernant les mesures de confiance et de sécurité.

Nous espérons aussi que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui se tiendra l'année prochaine permettra de mettre d'autres idées nouvelles sur la table en vue d'en débattre. Nous devrions saisir cette occasion pour avoir un échange animé et positif sur les possibilités que nous offre notre mandat d'actualiser le Document de Vienne.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Présidence kazakhe du FCS et ses prédécesseurs en 2010 et 2011 pour les efforts qu'ils ont investis dans cette importante entreprise, ainsi que le coordonnateur nommé par la Présidence, M. Pierre von Arx, qui, par son dévouement, a contribué notablement à ce travail.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/671  
30 November 2011  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE**

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à formuler une brève observation sur la déclaration interprétative faite par la délégation turque au sujet du statut démilitarisé de « certains territoires ».

La Grèce souhaite renvoyer à sa note verbale 28/52/AS 908//11.07.2011 et à la correspondance antérieure s'y rapportant.

En vous remerciant, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**665ème séance plénière**

FSC Journal No 671, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 14/11**  
**REPUBLICATION DU DOCUMENT DE VIENNE**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

S'appuyant sur la Déclaration commémorative d'Astana, dans laquelle les travaux du FCS étaient appréciés et l'actualisation du Document de Vienne 1999 était attendue avec intérêt, et sur sa Décision No 1/10 par laquelle était établie une procédure pour l'intégration de ses décisions pertinentes dans le Document de Vienne et pour sa republication,

Décide :

- de republier le Document de Vienne sous l'intitulé « Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité » en intégrant dans le Document de Vienne 1999 les décisions DV PLUS annexées à la présente décision ;
- de remplacer la formulation utilisée dans le dernier paragraphe du chapitre XII « entreront en vigueur le 1er janvier 2000, sauf disposition contraire » par « entreront en vigueur le 1er décembre 2011 ».

**LISTE DES DÉCISIONS DV PLUS À INTÉGRER  
DANS LE DOCUMENT DE VIENNE 1999**

- Décision No 10/10 intitulée « Prise en considération des jours fériés nationaux lors de la planification d'activités de vérification » du 27 octobre 2010
- Décision No 11/10 intitulée « Moment choisi pour la démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure » du 10 novembre 2010
- Décision No 12/10 intitulée « Intégration de la Décision No 1/10 du FCS dans le Chapitre XII du Document de Vienne » du 10 novembre 2010
- Décision No 13/10 intitulée « Mise à jour de la liste des partenaires pour la coopération mentionnés au Chapitre XII » du 10 novembre 2010
- Décision No 15/10 intitulée « Éligibilité des bases aériennes pour accueillir des visites » du 24 novembre 2010
- Décision No 4/11 intitulée « Mise à jour de la liste des États participants de l'OSCE mentionnés dans l'introduction » du 15 juin 2011
- Décision No 6/11 intitulée « Exactitude des coordonnées des formations, des unités de combat, des formations aériennes et des unités aériennes de combat » du 20 juillet 2011
- Décision No 7/11 intitulée « Amendements et ajouts aux paragraphes 98 et 127 du Chapitre IX 'Conformité et vérification' » du 27 juillet 2011
- Décision No 10/11 intitulée « Actualisation du titre et de l'introduction du Document de Vienne 1999 » du 28 septembre 2011

FSC.DEC/14/11  
30 November 2011  
Attachment 1

FRENCH  
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV 1A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Turquie :

« Le Gouvernement turc avait formulé une réserve concernant la représentation de Chypre au Sommet de la CSCE, le 31 juillet 1975 (CSCE/III/1). Le Gouvernement turc a, par la suite, réitéré cette réserve à des réunions ultérieures, et fait à cet égard, à l'occasion de l'adoption du Document de Vienne 1999, une déclaration interprétative sur la validité, l'applicabilité ou le caractère contraignant de ce document pour Chypre et en relation avec Chypre, comme consigné dans le journal No 275 du FCS en date du 16 novembre 1999. La politique turque en ce qui concerne ces questions n'a pas changé.

Dans la même déclaration interprétative, le Gouvernement turc avait déclaré que le Document de Vienne est négocié et adapté sur la base des engagements pris au titre de l'Acte final de Helsinki et des dix principes qu'il contient, dont le principe sur « l'exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international ». En conséquence, la mise en œuvre du Document de Vienne doit être réalisée en pleine conformité avec ce principe, y compris le respect des dispositions pertinentes des accords et traités internationaux concernant le statut démilitarisé de certains territoires. Aussi, aucune notification ni aucune mesure de mise en œuvre appliquées conformément aux dispositions du Document de Vienne ne peuvent-elles de quelque manière que ce soit modifier le statut démilitarisé de ce territoire tel qu'il est décrit dans les instruments pertinents ainsi que les obligations internationales correspondantes découlant desdits instruments internationaux. Le Gouvernement turc maintient la même politique à cet égard également.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour. »

FSC.DEC/14/11  
30 November 2011  
Attachment 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV 1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de Chypre :

« Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je souhaiterais faire une déclaration interprétative en réponse à celle que vient de faire la délégation turque :

‘Chypre n’a aucun doute qu’elle est un État souverain, dont la souveraineté s’étend à l’ensemble de Chypre. Hormis la République turque, aucun État ni aucune organisation n’a le moindre doute à propos de la souveraineté de Chypre. La République de Chypre internationalement reconnue est un État membre de l’Organisation des Nations Unies, de l’Union européenne, de l’OSCE et d’une pléthore d’autres organisations internationales.

L’argument selon lequel la République de Chypre ne représente pas Chypre dans son ensemble a été rejeté sans équivoque, officiellement et définitivement par le principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité de l’Organisation des Nations Unies, dans plusieurs de ses résolutions obligatoires.

Tout document et engagement adopté au sein de l’OSCE, y compris au sein du FCS, est également contraignant pour tous les États participants et leur est applicable sans exception, conformément aux procédures et aux principes pertinents. La déclaration faite ici aujourd’hui par la délégation turque ne pourra avoir aucun effet ni aucune conséquence et n’empêchera pas non plus l’application ou la mise en œuvre de la décision qui vient d’être adoptée par le Forum, entre la République de Chypre et la République turque.’

Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président. »